

Tout d'abord nous nous interrogeons sur le contexte dans lequel s'ouvre ce deuxième groupe de travail car la situation dans les académies est toujours aussi préoccupante. En particulier, il ne nous semble pas que, dans l'académie de Rouen, la volonté de l'apaisement soit très manifeste. Les signes qui ont été donnés montrent plutôt une poursuite de la restructuration engagée. Les collègues de Rouen mais aussi de toutes les académies attendent, non seulement des signes, mais des actes concernant l'arrêt de toutes fermetures de CIO et des engagements fermes sur l'ancrage des CIO dans l'éducation Nationale. Nous attendons, nos collègues attendent des réponses précises à ce sujet.

En ce qui concerne, les missions des personnels et la carte des CIO, nous prenons acte de l'introduction de Monsieur le directeur de cabinet et constatons que les principes énoncés vont dans le sens de ce que nous portons : La réaffirmation du public des élèves et des étudiants comme étant le cœur du métier et le public prioritaire des conseillers d'orientation-psychologues et des directeurs de CIO, l'importance du travail auprès des élèves et non seulement en tant que conseillers techniques, le rôle des CIO au sein de l'éducation nationale et non uniquement par rapport à la mise en place du SPRO.

Mais, force est de constater que les textes ne disent pas la même chose. Ils sont même assez souvent à l'opposé. On peut dire que le texte sur les missions des personnels constitue une régression par rapport au décret statutaire actuel négocié en 2010. Il méconnaît totalement notre cœur de métier, la spécificité de notre public et installe une dichotomie formelle qui n'a pas lieu d'être entre des lieux d'exercice différents, le CIO et l'EPLE, sauf si l'objectif est finalement de placer, de fait, les copsy et les DCIO sous une double tutelle, celle de l'Éducation nationale pour le travail en établissement et celle de la Région pour le travail en CIO.

Comment accepter en effet que le fond de notre travail qui est celui d'un psychologue chargé de permettre l'élaboration de projets d'avenir et la réussite de tous les élèves soit totalement absent d'un texte qui a vocation à devenir un décret ou un texte réglementaire. Ceci représenterait une régression importante par rapport à la situation actuelle que les collègues ne sont pas prêts à admettre

Comment expliquer que ce qui fait le cœur de notre quotidien, les entretiens approfondis avec les élèves et tout particulièrement ceux qui en ont le plus besoin, les jeunes en difficulté, ceux d'origine populaire, ceux en situation de handicap, notre contribution à la réussite scolaire, notre rôle dans l'adaptation, notre expertise de psychologue notamment au travers des bilans psychologiques, aient complètement disparu ? On aurait pu attendre justement une avancée par rapport à 2011 et il n'en est rien.

On observe même dans le texte une inversion totale de l'ordre des priorités dans le traitement des publics ! Il s'agirait désormais de proposer de l'accueil et de l'information pour le

public scolaire (les étudiants ont d'ailleurs disparu) et de l'accompagnement pour tous les autres publics, dont les adultes ! Ce ne sont pas nos compétences, ce ne sont pas nos priorités. Accueillir, informer et s'articuler avec les organismes de l'insertion et de l'emploi pour les publics non scolarisés oui, mais effectuer un accompagnement personnalisé pour les demandeurs d'emploi, les salariés, non ! C'est une transformation radicale de notre métier qui nous est proposée là. Elle ne nous paraît ni juste, ni pertinente, ni efficace.

Comment accepter que les missions des CIO soient uniquement tournées vers la mise en place d'un SPRO dans lequel on nous demande de nous engager sans que soient clairement fixées les limites de cet engagement par rapport à nos missions et par rapport à nos conditions d'exercice ? Pas un mot dans ce texte sur les missions, les fonctions que jouent aujourd'hui les CIO dans l'institution scolaire. Seul l'accueil est retenu comme pertinent parce que c'est ce qui relie le travail au CIO au SPRO. Comment décrire le travail des DCIO, sans même un mot sur le travail sur les plateformes et les réseaux foquale, sur le travail avec les chefs d'établissements dans les districts qui concerne la formation des enseignants, l'information, l'analyse de l'orientation et de l'affectation....? Il n'est pas concevable que les seuls critères mis en avant pour la détermination de la carte des CIO soient les besoins du futur SPO en région.

Nous avons très nettement l'impression que tout ce qui ancre fortement le travail des personnels dans l'éducation nationale, la nature même de leur métier est soigneusement passé sous silence afin de le transformer en un travail de technicien de l'information et de l'insertion. Ce qui fonde justement notre expertise auprès des équipes et des chefs d'établissement, c'est bien notre bonne connaissance des problématiques et des besoins des élèves et des familles, notre analyse au sein du CIO des procédures d'orientation et d'affectation, notre travail étroit avec les équipes d'établissement sur la prise en charge des difficultés des élèves et la contribution à la recherche de solutions adaptées qui passent aussi, mais pas seulement, par la construction de parcours de formation choisis.

Ces textes nous paraissent guidés par des présupposés dont les tenants et les aboutissants ne sont pas tous explicités et qui inscrivent le métier, les conditions d'exercice et l'avenir des CIO dans un flou totalement incertain, suspendus aux décisions des collectivités territoriales. Même si les personnels restent des fonctionnaires de l'EN, ce dont nous nous félicitons, leur exercice quotidien ne peut être à géométrie variable selon les exigences de telle ou telle région. Les fiches doivent être selon nous transformées en profondeur pour pouvoir aboutir à une réelle amélioration tant pour les élèves et les étudiants que pour les personnels.